

ECH News, Automne 2009

En mai 2009 la 62^e assemblée mondiale de la santé de l'OMS a adopté une résolution concernant l'homéopathie et les diverses Thérapies dans le domaine des médecines alternatives.

Cette résolution prend note que de nombreux gouvernements ont progressé dans l'inclusion de la médecine traditionnelle, y compris des médecines complémentaires et alternatives au sein de leur système de santé et que des avancées dans ce domaine ont été effectuées par un nombre important d'états membres grâce à la stratégie de mise en application de l'OMS concernant la médecine traditionnelle 2002-2005.

Cette résolution se rapporte à la déclaration de Beijing sur la médecine traditionnelle de novembre 2008 et le rapport de l'OMS de 2008: "Les soins de santé primaires - maintenant plus que jamais". Elle reconnaît que la médecine traditionnelle est une des ressources du soin de premier recours qui peut contribuer à améliorer la santé.

Cette résolution rappelle la déclaration d'Alma-Ata qui stipule, entre autre, que "Le peuple a le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et la mise en pratique de leur système de soin et le soin de premier recours repose, au niveau local puis référent sur les praticiens de santé, incluant les médecins, les infirmières, les sages-femmes et les auxiliaires et travailleurs de santé, ainsi que les praticiens traditionnels selon le besoin, qui ont une formation aussi bien technique que sociale, et qui peuvent travailler dans une équipe de santé et répondre aux besoins de santé de la communauté.

Cette résolution demande aux états membres de considérer la mise en place et l'adoption de la déclaration de Beijing sur la médecine traditionnelle, pour respecter, communiquer et préserver la connaissance de la médecine traditionnelle, les traitements et les pratiques, de formuler des recommandations nationales, de fixer des règles et des standards qui font partie du système de santé national, de promouvoir l'usage approprié, sûr et efficace de la médecine traditionnelle, de considérer d'inclure, les médecines traditionnelles dans les système de santé, de favoriser le développement de la recherche et de l'innovation dans ce domaine, de considérer d'établir des systèmes de qualification, accréditation des formations des praticiens de médecine traditionnelle, de considérer de renforcer la communication entre la médecine conventionnelle et traditionnelle et de considérer d'établir une formation adéquate avec des programmes contenant une formation pour les professionnels de santé, les étudiants en médecine et les chercheurs dans ce domaine.

Dans cette résolution le directeur général de WHO est sollicité pour permettre de donner un soutien aux états membres pour mettre en place la déclaration de Beijing, remettre à jour la déclaration OMS sur la stratégie de la médecine traditionnelle 2002-2005, au niveau des états membres, de progresser dans des défis nouveaux concernant la médecine traditionnelle, de continuer d'aviser politiquement les pays qui intègrent la médecine traditionnelle sur la façon d'intégrer cela dans le système de santé incluant la prévention des maladies et la promotion de la santé, de continuer de donner des conseils techniques pour soutenir les pays dans la sécurité et l'efficacité et la qualité de la médecine traditionnelle.

Références

Résolution WHA62.13 of the 62nd World Health Assembly of the WHO est disponible sur le site de l'OMS en [anglais](#), [français](#), [espagnol](#) et d'autres langues.

Le rapport OMS *Les soins de santé primaires - maintenant plus que jamais* est disponible en arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol et portugais sur le site <http://www.who.int/whr/2008/en/index.html>

L'OMS a renouvelé sa priorité pour la médecine traditionnelle

Au 2^e congrès de médecine intégrée, qui a eu lieu à Berlin les 20 et 21 novembre dernier Dr Xiaorui Zhang, à la tête du département de médecine traditionnelle à l'OMS a renouvelé les priorités de l'OMS concernant la médecine traditionnelle.

Dans ce contexte il est essentiel de savoir que la définition pour l'OMS de médecine traditionnelle inclut les CAM, médecines alternatives et complémentaires, comme l'homéopathie, dans des pays où la médecine dominante reste conventionnelle.

L'OMS demande aux états membres de faire le point du potentiel de contribution de la médecine traditionnelle dans l'auto médication mais aussi pour les patients pris en charge en premier recours.

L'OMS insiste pour intégrer la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé, de renforcer la recherche dans ce domaine, de promouvoir un agrément et un consensus sur les critères de reconnaissance, d'intégration et d'évaluation de la médecine traditionnelle, comme un sous système dans les systèmes de santé nationaux.

En accord avec cette nouvelle position sur la médecine traditionnelle, l'OMS est en train de repositionner le programme de cette médecine. Elle ne fera plus l'objet d'un secteur séparé, elle fera désormais partie du département du système de santé et de consommateurs.

L'homéopathie: un acte médical en Espagne

Le 29 septembre dernier le Comité de la santé et des consommateurs du Parlement espagnol a unanimement adopté une loi qui reconnaît que l'homéopathie est un acte médical. Cette loi demande au gouvernement de façon urgente de «prendre les mesures nécessaires pour que l'exercice de l'homéopathie relève uniquement de diplômés de médecine et de chirurgie».

Ceci est le résultat de l'action concertée de la Federación Española de Médicos Homeópatas - FEMH- (Fédération Espagnole des Médecins Homéopathes), de l' Acadèmia MèdicoHomeopàtica de Barcelona -AMHB- (Académie Médicale Homéopathique de Barcelone), et la Sociedad Española de Medicina Homeopática -SEMH- (Société Espagnole de Médecine Homéopathique).